



CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU
BAS-SAINT-LAURENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Lettre au Ministre : urgence d'agir pour la survie du caribou de la Gaspésie

Rimouski, le 20 janvier 2021 - Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) a envoyé aujourd'hui une lettre au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), M. Pierre Dufour, lui demandant que le plan d'aménagement forestier de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie soit publié le plus rapidement possible. Ce dernier se trouve dans une situation extrêmement préoccupante et des actions doivent rapidement être mises en œuvre afin d'assurer la survie de cette espèce.

Les acteurs régionaux ont besoin de cet outil de planification qu'est le plan d'aménagement forestier afin de se concerter et d'assurer la survie du caribou de la Gaspésie. Le CREBSL souligne également l'importance que ce plan soit cohérent avec les recommandations émises par les experts dans le *Plan de rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie 2019-2029*.

« Le rapport d'inventaire 2019-2020 conclut que la population de caribous montagnards de la Gaspésie subsiste dans un contexte de grande précarité. Une telle situation demande des mesures d'urgence afin d'éviter que le caribou de la Gaspésie subisse éventuellement le même sort que les populations de Val-d'Or et de Charlevoix, soit la mise en enclos. » affirme Luce Balthazar, directrice du CREBSL.

La population en déclin

Le MFFP élabore présentement une Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards qui devrait être lancée en 2022. Or, le temps manque; lors d'une tournée en 2019, le Ministre Dufour avait d'ailleurs affirmé la nécessité d'agir avant 2022 pour le caribou de la Gaspésie. Ce dernier a besoin d'actions concrètes et non uniquement de plans et de stratégies supplémentaires.

Des mesures ont été mises en place depuis plusieurs années dont la gestion des prédateurs, la protection de l'habitat légal (agrandi en 2011) et le suivi de la population. Comme la population poursuit son déclin, passant d'environ 70 individus en 2018 à environ 40 selon les données du dernier inventaire (2019-2020), il importe d'intensifier les efforts visant son rétablissement. Le caribou de la Gaspésie fait partie des espèces jugées « menacées » en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec. Il est également classé « en voie de disparition » en vertu de la Loi sur les espèces en péril du gouvernement fédéral qui le considère comme un élément de biodiversité irremplaçable.

Des solutions déjà connues

Le caribou de la Gaspésie est une espèce emblématique et un joyau naturel qui procure des retombées économiques importantes. Or, les données scientifiques ont démontré depuis longtemps les causes du déclin du caribou dont le rajeunissement des forêts par les coupes forestières, la densité de chemins forestiers et la prédation. Les solutions sont également connues, la priorité étant le rétablissement de conditions d'habitat favorables au caribou. C'est pourquoi le CREBSL a enjoint le Ministre à mettre en œuvre rapidement tous les moyens à sa disposition afin que le prochain inventaire des caribous de la Gaspésie montre enfin un signe de rétablissement de la population. En terminant, le CREBSL rappelle que la conservation d'habitats favorables au caribou de la Gaspésie doit se faire rapidement et ce, en partenariat avec l'ensemble des intervenants bas-laurentiens.

À propos du CREBSL

Le [Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent](#) est un organisme de concertation régionale en matière de protection de l'environnement et de développement durable créé à la suite d'une volonté régionale en 1977. Aujourd'hui, il fait partie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), qui comprend seize CRE, regroupant plus de 1 000 organismes. À titre d'organisme-conseil, le CREBSL avise tout intervenant concerné par l'environnement et il soutient les principes du développement durable auprès de la communauté et des instances décisionnelles.

-30-

Renseignements

Marie-Hélène Ouellet D'Amours
Conseillère en environnement et développement durable
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
418 721-5711 poste 203 | mh.ouellet.damours@crebsl.com